



Rapport annuel
2018-2019

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.

Tables des Matières

Administrateurs et direction générale	4
Mot du président et du directeur général de la coopérative.....	5
Mission et objectifs.....	7
Membres et commanditaires.....	8
Prévisions budgétaires	9
Val-Éo, Coopérative de solidarité.....	9
Société en commandite	13
Objectifs.....	17
États financiers	19
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	19
Intérimaire au 31 août 2020.....	38
Société en commandite Val-Éo.....	41
Intérimaire au 31 août 2020.....	55

Administrateurs et direction générale

Propriétaires Fonciers

Rémy Boulianne, président

Jean François Fortin, v-p

Christiane Tremblay, sec.

Claire Boily

Richard Lapointe

Yvan Morin

Serge Tremblay

Municipal

Alexandre Garon

(Corporation de développement de
la municipalité de Saint-Gédéon)

Partenaire

Sabin Larouche

(MRC Lac-St-Jean Est)

Investisseurs

Jacques Tremblay

Jean Lavoie,

(directeur général)

Pauline Maltais,

(adjointe administrative)

Le conseil d'administration a tenu 7 rencontres pendant l'année



Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo coopérative de solidarité et Val-Éo SEC

L'année 2018-2019, aura sûrement été marquante, avec le début officiel de la construction en septembre 2019. Malgré que le doute a plané jusqu'à la fin de juin 2019, le travail de toutes les équipes impliquées pour le renouvellement des permis et des autorisations, a permis enfin de débiter les travaux au mois de septembre.

Un changement majeur a été fait en choisissant le modèle d'éolienne E 126 au printemps 2018, ce qui nous permettait de passer de 10 à 6 éoliennes et de réduire les impacts sur le territoire agricole, toutefois nous devons obtenir l'autorisation d'Hydro-Québec. Devant un refus l'option avec 10 éoliennes était toujours possible avec notre fournisseur. Outre cette demande de changement le travail continuait à s'accumuler, car nous avons vite été mis devant la situation, que tous nos permis et autorisations devaient être renouvelés ou que la démarche de demande devait être reprise du début. De plus, comme certains permis nécessitent l'obtention d'un autre avant d'être émis, cela complique l'avancement et surtout la vitesse à laquelle il est possible de cheminer. Le 25 juin a marqué la fin de cette saga, avec l'obtention de l'acceptation du changement de modèle d'éoliennes par Hydro-Québec et par le fait même, l'aval pour déclencher la construction.

De plus, il y a eu la remise en question des projets éoliens par le gouvernement, a aussi contribué à mettre en doute la chance d'en arriver à la construction. Avec l'intervention de nos députés régionaux, nous avons eu une confirmation le 21 décembre que nous pouvions continuer d'avancer et que le contrat serait maintenu.

Nous ne pouvons passer sous silence, l'implication d'un bon nombre de membres qui supportent l'aventure depuis les tous débuts. En plus de l'AGA, nous avons tenu 3 AGS pour vous tenir informés et évidemment pour vous demander de fournir le soutien financier, sans lequel nous ne serions plus propriétaire de la moitié du projet et notre niveau d'influence aurait diminué considérablement. Malgré les retards accumulés au fil des années, vous avez toujours répondu positivement et aujourd'hui, nous pouvons vous assurer que les retombées positives seront au rendez-vous.

C'est avec une grande déception que nous avons appris d'Énercon l'impossibilité d'une mise en service comme prévue en 2020. De ce côté, le temps a joué contre nous. Suite à cette annonce, nous avons dû entreprendre des démarches envers Hydro-Québec Distribution, pour s'assurer d'obtenir une autre lettre de confort et discuter avec la banque, pour connaître son niveau de confort sur la poursuite du financement. Après avoir reçu les confirmations d'Hydro-Québec et de Banque Nationale, nous avons pu annoncer ce nouveau report. Heureusement, même si la mise en service est reportée, rien n'est remis en question, les principaux



inconvenients de ce report sont l'arrivée des revenus plus tard et des frais d'intérêts additionnels. La rentabilité du projet est toujours très intéressante, mais amputée de ces intérêts.

En 2020, les chemins seront complétés, le réseau collecteur installé, les fondations coulées et la tour anémométrique érigée. L'apogée après toutes ces années, arrivera en 2021, avec l'érection des tours et des éoliennes afin de débiter la production des premiers MWH en octobre. Souhaitons que la boîte à surprise ait été vidée pour faire en sorte que la poursuite des travaux se déroulera tel que prévue

Bonne lecture.



Rémy Boulianne, président



Jean Lavoie, Directeur général



Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 52 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 37 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
- 2) Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :**
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :**
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.



Membres

Utilisateurs

Le membre utilisateur est une personne, une société ou une entreprise propriétaire foncier, dont la propriété possède un potentiel éolien exploitable et qui utilise les services offerts par la coopérative.

Auxiliaires

Le membre auxiliaire est une personne, une société ou une entreprise propriétaire foncier, dont la propriété ne possède pas de potentiel éolien exploitable, mais qui se situe dans la périphérie immédiate d'une éolienne et qui utilise les services offerts par la coopérative

Soutiens

Le membre de soutien est une municipalité, une société, une personne morale et/ou physique qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte de l'objet de la coopérative. Les membres de soutien sont divisés, pour fin de représentation au conseil d'administration en deux catégories, la première regroupant les membres de soutien municipaux et la seconde tous les autres membres de soutien.

Commanditaires

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leur terre moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite. .

Parts A

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la première collecte de fonds en 2007, en acquérant des parts de catégorie A de Val-Éo Société en Commandite.

Parts G

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, à partir de la deuxième souscription en 2011 et par la suite dans les souscriptions subséquents dont la plus récente en 2018, en acquérant des parts de catégorie G de Val-Éo Société en Commandite. Les versements se sont effectués sur une période de 5 ans. Pendant l'année nous avons émis d'autres parts de catégorie G.



Prévisions budgétaires

Val-Éo, Coopérative de solidarité



Val-Éo Coopérative de solidarité - Budget prévisionnel 2020

	févr 2020	mars 2020	avr 2020	mai 2020	juin 2020	juil 2020	août 2020	sept 2020	oct 2020	Total
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	230 319 \$	222 075 \$	123 768 \$	48 735 \$	40 335 \$	42 298 \$	11 763 \$	3 134 \$	7 627 \$	230 319 \$
Revenus de Val-Éo										
Prêt Covid -19			40 000 \$							40 000 \$
remboursement frais ou emprunt de Val-Éo SEC			140 525 \$							140 525 \$
location terrain					7 500 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	12 500 \$
remboursement EBR	84 324 \$	85 200 \$	6 500 \$	5 200 \$	5 200 \$	6 500 \$	5 200 \$	5 200 \$	6 500 \$	209 824 \$
Souscription en parts										0 \$
Total revenus	84 324 \$	85 200 \$	187 025 \$	5 200 \$	12 700 \$	7 750 \$	6 450 \$	6 450 \$	7 750 \$	402 849 \$
Placement										
			250 000 \$					-10 000 \$	-10 000 \$	230 000 \$
Dépenses de Val-Éo										
prêt à VEF SEC										0 \$
remb. subvention Covid-19										0 \$
Remboursement Fournisseurs	79 123 \$	173 000 \$				26 257 \$				278 380 \$
pmt gouv taxes	3 000 \$			3 000 \$			3 000 \$			9 000 \$
Honoraires directeur général	2 000 \$	2 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 500 \$	19 500 \$
Honoraires adjoint administratif	2 800 \$	4 484 \$	5 605 \$	4 484 \$	4 484 \$	5 605 \$	4 484 \$	4 484 \$	5 605 \$	42 035 \$
Production États financiers annuels										0 \$
Honoraires professionnels	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	27 000 \$
Frais pour terrain	720 \$	498 \$	528 \$	691 \$	528 \$	498 \$	720 \$	498 \$	528 \$	5 209 \$
Impôt à payer										0 \$
Assurance							1 450 \$	1 450 \$	1 450 \$	4 350 \$
Frais divers	1 725 \$	325 \$	225 \$	225 \$	525 \$	225 \$	225 \$	325 \$	10 325 \$	14 125 \$
Logiciel et équipement informatique	1 500 \$								2 500 \$	4 000 \$
Frais de déplacement					200 \$				200 \$	400 \$
Frais de rencontres C.A. et assemblées	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	7 425 \$	7 625 \$
Fourniture de bureau	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	450 \$
Téléphone, internet	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	900 \$
Permis, licences et taxes		100 \$			100 \$			100 \$		300 \$
Frais Bancaire et intérêts	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	450 \$
Imprévu	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 800 \$
Total des dépenses Val-Éo	92 568 \$	183 507 \$	12 058 \$	13 600 \$	10 737 \$	38 285 \$	15 079 \$	11 957 \$	23 608 \$	401 399 \$
Total des dépenses	92 568 \$	183 507 \$	12 058 \$	13 600 \$	10 737 \$	38 285 \$	15 079 \$	11 957 \$	23 608 \$	401 399 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	222 075 \$	123 768 \$	48 735 \$	40 335 \$	42 298 \$	11 763 \$	3 134 \$	7 627 \$	1 769 \$	1 769 \$

Val-Éo Coopérative de solidarité - Budget prévisionnel 2020-2021

	nov 2020	déc 2020	janv 2021	févr 2021	mars 2021	avr 2021	mai 2021	juin 2021	juil 2021	août 2021	sept 2021	oct 2021	Total
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	1 769 \$	4 697 \$	1 510 \$	12 460 \$	3 685 \$	9 636 \$	2 339 \$	1 194 \$	1 914 \$	2 646 \$	3 969 \$	8 099 \$	1 769 \$
Revenus de Val-Éo													
Prêt Covid -19													0 \$
remboursement frais ou emprunt de Val-Éo SEC													0 \$
location terrain	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	15 000 \$
remboursement EBR	5 200 \$	6 500 \$	5 304 \$	5 304 \$	5 304 \$	6 630 \$	5 304 \$	5 304 \$	6 630 \$	5 304 \$	6 630 \$	5 304 \$	68 718 \$
Souscription en parts													0 \$
Total revenus	6 450 \$	7 750 \$	6 554 \$	6 554 \$	6 554 \$	7 880 \$	6 554 \$	6 554 \$	7 880 \$	6 554 \$	7 880 \$	6 554 \$	83 718 \$
Placement													
	-25 000 \$		-15 000 \$		-10 000 \$		-15 000 \$	-5 000 \$	-5 000 \$	-10 000 \$	-10 000 \$		-95 000 \$
Dépenses de Val-Éo													
prêt à VEF SEC	5 000 \$												5 000 \$
remb. subvention Covid-19													0 \$
Remboursement Fournisseurs													0 \$
pmt gouv taxes	3 000 \$			3 000 \$			3 000 \$			3 000 \$			12 000 \$
Honoraires directeur général	2 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	26 000 \$
Honoraires adjoint administratif	4 484 \$	4 484 \$	4 574 \$	4 574 \$	4 574 \$	5 717 \$	4 574 \$	4 574 \$	5 717 \$	4 574 \$	5 717 \$	4 574 \$	58 135 \$
Production États financiers annuels	10 000 \$												10 000 \$
Honoraires professionnels	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	36 000 \$
Frais pour terrain	498 \$	528 \$	505 \$	730 \$	505 \$	535 \$	700 \$	535 \$	505 \$	730 \$	505 \$	535 \$	6 811 \$
Impôt à payer						3 000 \$							3 000 \$
Assurance										1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	4 500 \$
Frais divers	340 \$	225 \$	325 \$	1 825 \$	325 \$	225 \$	9 225 \$	525 \$	225 \$	225 \$	325 \$	425 \$	14 215 \$
Logiciel et équipement informatique				1 600 \$									1 600 \$
Frais de déplacement								200 \$				200 \$	400 \$
Frais de rencontres C.A. et assemblées	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	9 025 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	9 300 \$
Fourniture de bureau	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	600 \$
Téléphone, internet	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	1 200 \$
Permis, licences et taxes	115 \$		100 \$		100 \$			100 \$			100 \$		515 \$
Frais Bancaire et intérêts	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	600 \$
Imprévu	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	201 \$	202 \$	203 \$	204 \$	2 410 \$
Total des dépenses Val-Éo	28 522 \$	10 937 \$	10 604 \$	15 329 \$	10 604 \$	15 177 \$	22 699 \$	10 834 \$	12 148 \$	15 231 \$	13 750 \$	12 238 \$	178 071 \$
Total des dépenses	28 522 \$	10 937 \$	10 604 \$	15 329 \$	10 604 \$	15 177 \$	22 699 \$	10 834 \$	12 148 \$	15 231 \$	13 750 \$	12 238 \$	178 071 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)													
	4 697 \$	1 510 \$	12 460 \$	3 685 \$	9 636 \$	2 339 \$	1 194 \$	1 914 \$	2 646 \$	3 969 \$	8 099 \$	2 416 \$	2 416 \$

Val-Éo Coopérative de solidarité - Budget prévisionnel 2021-2022

	nov 2021	déc 2021	janv 2022	févr 2022	mars 2022	avr 2022	mai 2022	juin 2022	Total	Total 2020-2022
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	2 416 \$	5 346 \$	6 043 \$	1 991 \$	3 108 \$	3 741 \$	1 756 \$	600 \$	2 416 \$	230 319 \$

Revenus de Val-Éo

Prêt Covid -19									0 \$	40 000 \$
remboursement frais ou emprunt de Val-Éo SEC	-10 000 \$								-10 000 \$	130 525 \$
location terrain	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	1 250 \$	10 000 \$	37 500 \$
remboursement EBR	5 304 \$	6 630 \$	5 410 \$	5 410 \$	6 763 \$	5 410 \$	5 410 \$	6 763 \$	47 102 \$	325 643 \$
Souscription en parts									0 \$	0 \$
Total revenus	-3 446 \$	7 880 \$	6 660 \$	6 660 \$	8 013 \$	6 660 \$	6 660 \$	8 013 \$	47 102 \$	533 668 \$

Placement

	-35 000 \$	-35 000 \$		-10 000 \$	-5 000 \$	-5 000 \$	-15 000 \$	-5 000 \$	-110 000 \$	25 000 \$
--	------------	------------	--	------------	-----------	-----------	------------	-----------	-------------	-----------

Dépenses de Val-Éo

prêt à VEF SEC	5 000 \$								5 000 \$	10 000 \$
remb. subvention Covid-19		30 000 \$							30 000 \$	30 000 \$
Remboursement Fournisseurs									0 \$	278 380 \$
pmt gouv taxes	3 000 \$			3 000 \$			3 000 \$		9 000 \$	30 000 \$
Honoraires directeur général	2 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 500 \$	17 500 \$	63 000 \$
Honoraires adjoint administratif	4 574 \$	5 717 \$	4 665 \$	4 665 \$	5 831 \$	4 665 \$	4 665 \$	5 831 \$	40 614 \$	140 784 \$
Production États financiers annuels	10 000 \$								10 000 \$	20 000 \$
Honoraires professionnels	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	24 000 \$	87 000 \$
Frais pour terrain	505 \$	535 \$	515 \$	745 \$	515 \$	545 \$	715 \$	545 \$	4 620 \$	16 640 \$
Impôt à payer						3 000 \$			3 000 \$	6 000 \$
Assurance									0 \$	8 850 \$
Frais divers	340 \$	225 \$	325 \$	1 925 \$	325 \$	225 \$	9 225 \$	525 \$	13 115 \$	41 455 \$
Logiciel et équipement informatique				1 700 \$					1 700 \$	7 300 \$
Frais de déplacement								200 \$	200 \$	1 000 \$
Frais de rencontres C.A. et assemblées	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	9 025 \$	25 \$	9 200 \$	26 125 \$
Fourniture de bureau	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	400 \$	1 450 \$
Téléphone, internet	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	800 \$	2 900 \$
Permis, licences et taxes	115 \$		100 \$		100 \$			100 \$	415 \$	1 230 \$
Frais Bancaire et intérêts	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	400 \$	1 450 \$
Imprévu	205 \$	206 \$	207 \$	208 \$	209 \$	210 \$	211 \$	212 \$	1 668 \$	5 878 \$
Total des dépenses Val-Éo	28 624 \$	12 183 \$	10 712 \$	15 543 \$	12 380 \$	13 645 \$	22 816 \$	12 613 \$	158 517 \$	459 607 \$
Total des dépenses	28 624 \$	42 183 \$	10 712 \$	15 543 \$	12 380 \$	13 645 \$	22 816 \$	12 613 \$	158 517 \$	737 987 \$

Encaisse de fin (utilisation marge crédit)

	5 346 \$	6 043 \$	1 991 \$	3 108 \$	3 741 \$	1 756 \$	600 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	--------	----------	----------	----------

Prévisions budgétaires

Société en commandite Val-Éo



Budget prévisionnel Société en commandite Val-Éo 2020

	févr 2020	mars 2020	avr 2020	mai 2020	juin 2020	juil 2020	août 2020	sept 2020	oct 2020	Total
encaisse de début (emprunt à la coopérative)	2 600 \$	256 304 \$	163 744 \$	34 366 \$	6 459 \$	11 507 \$	11 501 \$	11 491 \$	11 485 \$	2 600 \$

Revenus										
Souscription prêt des membres	35 250 \$									35 250 \$
Paie ment EBR	249 527 \$	4 062 \$								253 589 \$
retour TPS-TVQ			11 153 \$		5 054 \$					16 207 \$
Total revenus	284 777 \$	4 062 \$	11 153 \$	0 \$	5 054 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	305 046 \$

Dépenses de Val-Eo SEC										
remboursement frais ou emprunt à Val-Éo Coop	0 \$	0 \$	140 525 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	140 525 \$
Paie ment Fournisseurs	31 067 \$	96 616 \$		27 897 \$						155 580 \$
Honoraires professionnels										0 \$
Communication										0 \$
Frais divers	6 \$	6 \$	6 \$	10 \$	6 \$	6 \$	10 \$	6 \$	6 \$	62 \$
Total des dépenses Val-Éo	31 073 \$	96 622 \$	140 531 \$	27 907 \$	6 \$	6 \$	10 \$	6 \$	6 \$	296 167 \$

Total des dépenses	31 073 \$	96 622 \$	140 531 \$	27 907 \$	6 \$	6 \$	10 \$	6 \$	6 \$	296 167 \$
---------------------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-------------------

Encaisse de fin (emprunt à la coopérative)	256 304 \$	163 744 \$	34 366 \$	6 459 \$	11 507 \$	11 501 \$	11 491 \$	11 485 \$	11 479 \$	11 479 \$
---	-------------------	-------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Budget prévisionnel Société en commandite Val-Éo 2020-2021

nov 2020	déc 2020	janv 2021	févr 2021	mars 2021	avr 2021	mai 2021	juin 2021	juil 2021	août 2021	sept 2021	oct 2021	Total
11 479 \$	1 469 \$	1 459 \$	1 453 \$	1 447 \$	1 441 \$	1 436 \$	1 426 \$	1 420 \$	1 414 \$	1 408 \$	1 402 \$	11 479 \$

												0 \$
												0 \$
												0 \$
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
												0 \$
10 000 \$												10 000 \$
												0 \$
10 \$	10 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	10 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	84 \$
10 010 \$	10 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	10 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	10 084 \$

10 010 \$	10 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	10 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	10 084 \$
-----------	-------	------	------	------	------	-------	------	------	------	------	------	-----------

1 469 \$	1 459 \$	1 453 \$	1 447 \$	1 441 \$	1 436 \$	1 426 \$	1 420 \$	1 414 \$	1 408 \$	1 402 \$	1 396 \$	1 396 \$
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Budget prévisionnel Société en commandite Val-Éo 2021-2022

nov 2021	déc 2021	janv 2022	févr 2022	mars 2022	avr 2022	mai 2022	juin 2022	Total	Gr Total
1 396 \$	1 390 \$	1 384 \$	1 378 \$	1 372 \$	1 366 \$	1 360 \$	1 354 \$	1 396 \$	2 600 \$

								0 \$	35 250 \$
								0 \$	253 589 \$
								0 \$	16 207 \$
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	305 046 \$

-10 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	-10 000 \$	130 525 \$
								0 \$	155 580 \$
10 000 \$								10 000 \$	20 000 \$
								0 \$	0 \$
6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	48 \$	193 \$
6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	48 \$	306 298 \$

6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	48 \$	306 298 \$
------	------	------	------	------	------	------	------	-------	------------

1 390 \$	1 384 \$	1 378 \$	1 372 \$	1 366 \$	1 360 \$	1 354 \$	1 348 \$	1 348 \$	1 348 \$
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Objectifs



Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo pour l'exercice financier 2019-2020

Notes : Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
Financement	Rechercher le financement afin de fournir l'équité de Val-Éo dans le projet EBR.	En cours
Planification financière et fiscale	Planification des mouvements de trésorerie pour toute la durée de la construction du projet ainsi que des impacts fiscaux et stratégiques à employer pour maximiser la valeur du projet pour Val-Éo et minimiser les impacts aux membres.	En cours
Implication dans la gestion d'EBR	À titre de partenaire principal d'Éoliennes Belle-Rivière, Val-Éo doit maintenir une participation active dans les décisions et orientations tout en participant au financement. À ce titre, Val-Éo a la responsabilité de la gestion administrative d'EBR inc. dans le cadre de l'entente de gestion d'EBR. Val-Éo s'assure que le budget est respecté	En cours
Obtenir les permis	S'assurer que tous les permis seront renouvelés et valides auprès des municipalités, de NAV Canada, de Transport Canada. Ceux de la CPTAQ, du ministère du transport du Québec (MTQ) et du CN sont déjà obtenus et valides.	En cours
Construction du projet	Superviser la construction du projet, Val-Éo doit avoir une gestion serrée sur les fournisseurs pour s'assurer que tous les devis sont respectés ainsi que les délais.	En cours



États financiers

Val-Éo, Coopérative de solidarité



Val-Éo, coop de solidarité

États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2019

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

Au 31 octobre 2019

ADRESSE DE LA COOPÉRATIVE :

1275 rang 4
Saint-Gédéon QC G0W 2P0

Téléphone : 418 343-2761

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

		Note	A	B	C
Président :	Monsieur Rémy Boulianne 1567 rang 6 O Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 668-8167		X		
Vice-président :	Monsieur Jean-François Fortin 1102 rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-2182				X
Secrétaire :	Madame Christiane Tremblay 1311 rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-2696				X
Directeur général :	Monsieur Jean Lavoie 1565 rang 5 Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8508			X	
NOTE :	A) Membre du conseil d'administration B) Membre de la direction C) Administrateur sortant de charge				

Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

Au 31 octobre 2019

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

	Note	A	B	C
Administrateurs (trices) :				
Monsieur Yvan Morin 1151 rang 3 Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3607		X		
Monsieur Richard Lapointe 458 St-Isidore Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 2J8 Téléphone : 418 349-2527		X		
Madame Claire Boily 1422 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A5 Téléphone : 418 349-8416		X		
Monsieur Serge Tremblay 1085 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A4 Téléphone : 418 349-2840		X		
Monsieur Jacques Tremblay 1137 rang 3 Saint-Nazaire QC G0W 2V0 Téléphone : 418 668-5310				X
Monsieur Alexandre Garon 208 rue De Quen Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8001		X		
Monsieur Sabin Larouche 625 rue Bergeron Alma QC G8B 1V3 Téléphone : 418 668-3023		X		

NOTE :

- A) Membre du conseil d'administration
- B) Membre de la direction
- C) Administrateur sortant de charge

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Val-Éo, coop de solidarité,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de **VAL-ÉO, COOP DE SOLIDARITÉ** (Coopérative), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2019, et les états non consolidés des résultats, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de la Coopérative au 31 octobre 2019, ainsi que des résultats non consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction de la Coopérative a présenté au bilan non consolidé dans le passif à long terme un emprunt venant à échéance au cours du prochain exercice pour lequel la Coopérative n'a pas encore conclu d'entente avec son créancier lui permettant de le refinancer sur une base long terme. La direction n'a pas reclassé cet emprunt dans le passif à court terme, car elle est d'avis qu'il sera refinancé avant la fin de cet exercice, ce qui constitue une dérogation aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec. En conséquence, le passif à court terme est sous-évalué de 38 485 \$ et le passif à long terme est surévalué du même montant.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coopérative.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coopérative à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 17 mars 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2019

2018

PRODUITS

Honoraires de gestion	146 614 \$	112 109 \$
Intérêts	40 587	41 587
Intérêts - comptes clients	33 067	22 269
	220 268	175 965

CHARGES D'EXPLOITATION

Salaires et charges sociales	31 524	21 187
Assurances	4 416	6 499
Communications	1 231	720
Électricité et télécommunications	1 029	1 432
Fournitures de bureau et papeterie	2 853	2 217
Frais de réunion et de déplacement	357	611
Honoraires - consultant	143 000	3 950
Honoraires - direction générale	27 222	7 134
Intérêts et frais bancaires	559	560
Intérêts sur comptes fournisseurs	47 305	-
Intérêts sur la dette à long terme	2 365	2 158
Intérêts sur parts privilégiées catégorie B	41 937	37 076
Intérêts sur sommes dues à des membres	-	3 317
Per diem	7 350	9 200
Services professionnels	9 719	25 005
Taxes et permis	745	875
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 020
	321 612	122 961

EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION

(101 344) 53 004

AUTRES ÉLÉMENTS

Quote-part des résultats des filiales à la valeur de consolidation	(27 705)	(11 291)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	(24 472)	-
	(52 177)	(11 291)

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

(153 521) \$ 41 713 \$

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA RÉSERVE NÉGATIVE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

	2019	2018
SOLDE , début de l'exercice	(81 812) \$	(151 601) \$
Excédent de l'exercice précédent	41 713	69 789
	(40 099)	(81 812)
Déficit de l'exercice courant	(153 521)	-
SOLDE , fin de l'exercice	(193 620) \$	(81 812) \$

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ

Au 31 octobre

2019

2018

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse

9 751 \$

5 623 \$

Créances (note 4)

394 339

252 531

Frais payés d'avance

2 367

2 253

406 457

260 407

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

36 573

61 045

PLACEMENTS DANS LA FILIALE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
VAL-ÉO) (note 6)

258 100

301 409

PLACEMENTS DANS LA FILIALE (V-E FINANCEMENT SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE) (note 7)

11 891

6 595

713 021 \$

629 456 \$

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ (suite)

Au 31 octobre

2019

2018

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes d'exploitation (note 9)

338 547 \$

150 832 \$

Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)

1 839

1 802

340 386

152 634

DETTE À LONG TERME (note 10)

214 472

174 338

554 858

326 972

AVOIR

AVOIR DES MEMBRES

Capital social (note 11)

351 783

342 583

AVOIR NÉGATIF DE LA COOPÉRATIVE

Réserve négative

(193 620)

(81 812)

Excédent de l'exercice

-

41 713

(193 620)

(40 099)

158 163

302 484

713 021 \$

629 456 \$

Approuvé :

_____, administrateur

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2019

2018

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (déficit) de l'exercice	(153 521) \$	41 713 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 020
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	24 472	-
Intérêts	(40 547)	(41 560)
Intérêts sur parts privilégiées catégorie B	41 937	37 076
Quote-part des résultats des filiales à la valeur de consolidation	27 705	11 291
	(99 954)	49 540
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(141 808)	(29 104)
Frais payés d'avance	(114)	-
Dettes d'exploitation	187 715	(14 559)
	(54 161)	5 877

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des avances	42 700	46 107
Acquisition de placements	(4 150)	-
Encaissement d'intérêts courus	12 305	-
	50 855	46 107

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	(1 766)	(87 328)
Émission de capital social	9 200	13 200
	7 434	(74 128)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	4 128	(22 144)
ENCAISSE, début de l'exercice	5 623	27 767
ENCAISSE, fin de l'exercice	9 751 \$	5 623 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, effectue la gestion d'une participation collective dans un projet de parc éolien et agit à titre de commandité de la « Société en commandite Val-Éo » et de « V-E Financement société en commandite ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Coopérative ont été établis conformément aux exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application. Ils s'écartent des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les raisons suivantes :

i) Ristournes et impôts sur le déficit

Le déficit présenté à l'état des résultats est établi avant impôts sur le déficit. Les impôts sur le déficit sont inscrits à l'état de la réserve.

ii) Capital social

Toutes les parts sont présentées à l'avoir des membres.

iii) Intérêts sur les parts privilégiées rachetables au gré de la Coopérative

Les intérêts sur parts privilégiées rachetables au gré de la Coopérative sont comptabilisés à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôts sur le déficit

La Coopérative comptabilise à l'état de la réserve les impôts exigibles ou recouvrables de l'exercice précédent, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs de l'exercice précédent déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers applicables au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs seront résorbés. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Coopérative profite des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Coopérative évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans les cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Placements

Les participations dans des filiales sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Coopérative sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

3. IMPÔTS SUR L'EXCÉDENT

La charge d'impôts sur l'excédent de l'exercice précédent se répartit comme suit :

	2019	2018
	- \$	8 201 \$
Avantage fiscal découlant de l'utilisation de pertes antérieures	-	(8 201)
	-	-

4. CRÉANCES

	2019	2018
Comptes clients		
Intérêt dans un partenariat de la filiale (Éoliennes Belle-Rivière inc.)	394 186 \$	252 439 \$
Autres	153	92
	394 339 \$	252 531 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	36 573 \$	- \$	36 573 \$	36 573 \$
Bâtisse	-	-	-	24 472
	36 573 \$	- \$	36 573 \$	61 045 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

6. PLACEMENTS DANS LA FILIALE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO)

	2019	2018
Participation dans la filiale à la valeur de consolidation, 30 000 parts catégorie A, représentant 7,39 % des parts de cette catégorie	(108 006) \$	(80 300) \$
Avances, portant intérêt au taux de 11 %, recouvrables sur demande ou un an après la mise en service du parc éolien	159 300	202 000
Intérêts courus	206 806	179 709
	258 100 \$	301 409 \$

7. PLACEMENTS DANS LA FILIALE (V-E FINANCEMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE)

	2019	2018
Participation dans la filiale à la valeur de consolidation, 1 part ordinaire	1 \$	1 \$
Avances, portant intérêt au taux de 11 %, recouvrables sur demande ou un an après la mise en service du parc éolien	10 300	6 149
Intérêts courus	1 590	445
	11 891 \$	6 595 \$

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

La Coopérative dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 100 000 \$, dont un montant maximal de 5 000 \$ est permis, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % et renouvelable annuellement. Elle est garantie par le cautionnement de deux administrateurs et du directeur général.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

9. DETTES D'EXPLOITATION

	2019	2018
Comptes fournisseurs		
Non liées	317 505 \$	107 720 \$
Filiale (Société en commandite Val-Éo)	10 530	34 370
Salaires et vacances courus	7 380	6 176
Sommes à remettre à l'État		
Retenus à la source et contribution	848	329
Taxes à la consommation	2 284	2 237
	338 547 \$	150 832 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
Emprunt, d'un montant original 50 495 \$, garanti par une hypothèque sur le terrain d'une valeur nette comptable de 36 573 \$, remboursable par versements mensuels de 348 \$ incluant capital et intérêts au taux de 5,9 %, échéant en février 2034, renouvelable en mars 2020	40 324 \$	42 090 \$
Intérêts courus - parts privilégiées catégorie B	175 987	134 050
	216 311	176 140
Portion échéant au cours du prochain exercice	1 839	1 802
	214 472 \$	174 338 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants, en supposant que l'emprunt renouvelable soit renouvelé aux mêmes conditions quant au remboursement du capital :

2020 -	1 839 \$
2021 -	1 957 \$
2022 -	2 076 \$
2023 -	2 202 \$
2024 -	2 330 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

11. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts ordinaires catégorie A, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur, auxiliaire et de soutien doit détenir au moins 25 parts de qualification catégorie A. Les parts sociales de qualification catégorie A sont payables lors de l'émission

Nombre illimité de parts privilégiées catégorie B, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêt au taux annuel et cumulatif de 10 % sauf pour les 750 premières parts privilégiées d'un membre utilisateur, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur et de soutien doit détenir au moins 750 parts de qualification catégorie B. Chaque membre auxiliaire doit détenir au moins 250 parts de qualification catégorie B. Les parts sociales de qualification privilégiées catégorie B sont payables lors de l'émission

	2019	2018
Souscrites et payées		
2 250 parts ordinaires catégorie A	22 500 \$	22 500 \$
329 283 Parts privilégiées catégorie B (2018 - 320 083)	329 283	320 083
	351 783 \$	342 583 \$

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	2019	2018
SOLDE , début de l'exercice	342 583 \$	329 383 \$
Augmentation contre espèces :		
Parts privilégiées catégorie B	9 200	13 200
SOLDE , fin de l'exercice	351 783 \$	342 583 \$

Au 31 octobre 2019, un montant de 175 987 \$ (2018 - 134 050 \$) représente les intérêts en arrérages sur les parts privilégiées.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

12. AVANTAGES FISCAUX LATENTS

Les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de 136 340 \$ au fédéral et de 136 341 \$ au provincial. La Coopérative pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
2036 -	1 334 \$	1 335 \$
2039 -	135 006 \$	135 006 \$

Aucun actif d'impôts futurs n'est comptabilisé relativement aux éléments ci-dessus.

13. OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec des filiales et l'intérêt dans un partenariat d'une filiale sont les suivantes :

	2019	2018
Val-Éo, société en commandite		
Chiffres d'affaires		
Honoraires de gestion	45 144 \$	- \$
Intérêts	39 402 \$	41 115 \$
Éoliennes Belle-Rivière inc.		
Chiffres d'affaires		
Honoraires de gestion	101 036 \$	112 109 \$
Intérêts - comptes clients	33 067 \$	22 269 \$
V-E Financement, société en commandite		
Chiffres d'affaires		
Honoraires de gestion	61 \$	- \$
Intérêts	1 145 \$	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal de son exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Coopérative est exposée au risque de crédit en lien avec des avances à une filiale qui est engagée dans un projet de construction d'un parc éolien.

Risque de liquidité

La Coopérative est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation, sa facilité de crédit et sa dette à long terme.

Risque lié au taux d'intérêt

La Coopérative dispose d'une facilité de crédit à taux variable. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Intérimaire au 31 août 2020



Val-Éo Coopérative de solidarité
État des résultats 2019-11-01 au 2020-08-31

PRODUIT

Revenu de refacturation	28210.50
Revenu de refacturation EBR	70704.53
Honoraires de gestion SEC Val-Éo	1414.52
Revenus d'intérêts-factures impayées	9960.27
Subvention aide aux entreprises	1160.01
Intérêts créditeurs	30875.32

TOTAL PRODUIT **142325.15**

CHARGE

Frais de déplacement	12.90
Électricité, téléphone et internet	999.66
Papeterie et frais de bureau	2273.77
Taxes, licences et permis	429.16
Frais de vie associative	288.40
Formation, Congrès	100.00
Honoraires professionnels	7190.00
Perdiems - administrateurs	5800.00
Frais Visa	60.00
Intérêts sur comptes fournisseurs	-17305.34
Intérêt pour part B	38633.16
Intérêts et frais bancaire	2023.08
Assurance	3715.15
Communication - relations publiques	30.78
Autres dépenses	299.85
Dépense pour EBR	6142.05
Dépenses pour SEC	54.00
CDAQ - fournitures diverses	0.00
Salaires	30031.57
Chargé de projet	11653.00
Charges A.E.	539.47
Charges RRQ	1645.72
Charges RQAP	222.84
Charges FSSQ	862.22
Charges CSST	272.87
Charge CNT	18.93

TOTAL CHARGE **95993.24**

BÉNÉFICE NET **46331.91**

Val-Éo Coopérative de solidarité
Bilan au 2020-08-31

ACTIF

Encaisse	19 656.08 \$	
Encaisse capital social	5.00 \$	
Compte avantage entrerpise ET1	250 294.99 \$	
Comptes à recevoir	24 743.06 \$	
TPS à recevoir	77.34 \$	
TVQ à recevoir	154.30 \$	
Assurances prépayées	4 415.30 \$	
Intérêts à recevoir	108 810.65 \$	
Placement part A,B de la SEC Val-Éo	30 000.00 \$	
Quote-part	-138 005.71 \$	
Placement dans Val-Éo SEC pour EBR	140 300.00 \$	
Prêt à VEF SEC	17 986.18 \$	
Intérêts courus VEF	3 298.69 \$	
Part ordinaire- VEF	1.00 \$	
Terrain	36 572.92 \$	
TOTAL ACTIF		<u>498 309.80 \$</u>

PASSIF

Comptes à payer	3 513.91 \$
Perdiems à payer	13 178.72 \$
Intérêt à payer	188 363.18 \$
Compte à payer Visa Val-Éo Pauline	52.17 \$
Impôt fédéral à payer	837.09 \$
Impôt provincial à payer	1 006.11 \$
A.-E. à payer	244.98 \$
RRQ à payer	900.54 \$
RQAP à payer	100.89 \$
FSSQ à payer	229.68 \$
CSST à payer	54.45 \$
Vacances à payer	5 481.30 \$
TPS à payer	333.72 \$
TVQ à payer	665.76 \$
Prêt hypothécaire	38 657.09 \$
Prêt aide aux entreprises gouv. féd	40 000.00 \$
TOTAL PASSIF	<u>293 619.59 \$</u>

AVOIR DES PROPRIÉTAIRES

Parts sociales - qualifications	22 500.00 \$
Parts privilégiées de qualification	39 250.00 \$
Parts privilégiées B	290 033.27 \$
Bénéfice non répartis	-193 424.97 \$
Bénéfice net	46 331.91 \$
TOTAL AVOIR DES PROPRIÉTAIRES	<u>204 690.21 \$</u>

PASSIF ET AVOIR

498 309.80 \$

États financiers

Société en commandite Val-Éo



Société en commandite Val-Éo

États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2019

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au commanditaire et au commandité de
Société en commandite Val-Éo,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO** (Société), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2019, et les états non consolidés des résultats, de l'avoir négatif des commanditaires et du commandité et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de la Société au 31 octobre 2019, ainsi que des résultats non consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction de la Société n'a pas comptabilisé la dette sans intérêts et la prime de rendement à la juste valeur au moment de sa comptabilisation initiale, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Si elle l'avait fait, elle aurait diminué la dette de 7 683 \$ en 2019 et de 10 963 \$ en 2018 et la prime de rendement de 24 241 \$ en 2019 et la contrepartie aurait affecté les résultats. En conséquence, le passif à long terme aurait été inférieur de 31 924 \$ en 2019 et de 10 963 \$ en 2018, le déficit aurait été inférieur de 4 403 \$ en 2019 et de 8 008 \$ en 2018 et la perte nette inférieure de 27 521 \$ en 2019 et de 2 955 \$ en 2018.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Québec
Le 17 mars 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2019

2018

CHIFFRES D'AFFAIRES

Intérêts	26 235 \$	23 424 \$
----------	-----------	-----------

CHARGES D'EXPLOITATION

Honoraires de gestion	45 144	-
Intérêts et frais bancaires	84	85
Intérêts sur comptes fournisseurs	8 011	5 699
Intérêts sur la dette à long terme	173 383	161 340
Prime de rendement	150 000	-
Services professionnels	24 432	8 890
Amortissement de l'immobilisation corporelle	57	194

401 111	176 208
---------	---------

PERTE NETTE

(374 876) \$	(152 784) \$
--------------	--------------

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE L'AVOIR NÉGATIF DES COMMANDITAIRES ET DU COMMANDITÉ

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2019

2018

SOLDE , début de l'exercice	(1 379 873) \$	(1 227 089) \$
Perte nette	(374 876)	(152 784)
SOLDE , fin de l'exercice	(1 754 749) \$	(1 379 873) \$

Société en commandite Val-Éo

BILAN NON CONSOLIDÉ

Au 31 octobre

2019

2018

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse

30 247 \$

15 289 \$

Créances (note 3)

257 062

314 006

287 309

329 295

PLACEMENTS AU COÛT (note 4)

2 206 813

2 206 813

IMMOBILISATION CORPORELLE (note 5)

324

-

2 494 446 \$

2 536 108 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes d'exploitation

113 186 \$

89 599 \$

PRIME DE RENDEMENT (note 6)

150 000

-

DETTE À LONG TERME (note 7)

1 795 869

1 631 242

2 059 055

1 720 841

CAPITAL

Parts (note 8)

2 190 140

2 195 140

Avoir négatif des commanditaires et du commandité

(1 754 749)

(1 379 873)

435 391

815 267

2 494 446 \$

2 536 108 \$

Approuvé :

_____, administrateur

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2019

2018

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Perte nette	(374 876) \$	(152 784) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement de l'immobilisation corporelle	57	195
Intérêts	(26 235)	(23 424)
Intérêts sur la dette à long terme	173 382	140 902
Prime de rendement	150 000	-
	(77 672)	(35 111)
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	78 179	(35 631)
Dettes d'exploitation	23 587	(37 458)
	24 094	(108 200)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'une immobilisation corporelle	(381)	-
---	-------	---

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Obtention de financement supplémentaire	46 250	6 000
Remboursement de la dette à long terme	(55 005)	(38 256)
Émission de parts	-	150 610
	(8 755)	118 354

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	14 958	10 154
ENCAISSE, début de l'exercice	15 289	5 135
ENCAISSE, fin de l'exercice	30 247 \$	15 289 \$

ACTIVITÉS N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE :

Émission de parts catégorie G en contrepartie de souscriptions à recevoir	- \$	59 750 \$
Annulation de 5 000 parts catégorie G en contrepartie d'une souscription à recevoir	5 000 \$	- \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société en commandite Val-Éo est constituée en vertu du Code civil du Québec, détient un portefeuille de placement. Elle est gérée par son commandité, Val-Éo, coop de solidarité. Les états financiers ne reflètent que les produits, charges, actifs et passifs de la Société. L'état des résultats de la Société ne comprend pas un élément débiteur au titre des intérêts sur le capital investi ainsi que les impôts sur le revenu des commanditaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société en commandite évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placement

Le placement est comptabilisé au coût.

Immobilisations corporelles

L'immobilisation corporelle est comptabilisée au coût.

L'amortissement de l'équipement informatique est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 30 %.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société en commandite sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2019	2018
Comptes clients		
Intérêt dans un partenariat d'une société en commandite sous contrôle commun « Éoliennes Belle-Rivière inc. »	244 860 \$	218 625 \$
Commandité « Val-Éo, coop de solidarité »	10 530	34 370
Taxes à la consommation	1 672	1 261
Souscriptions à recevoir	-	59 750
	257 062 \$	314 006 \$

4. PLACEMENT AU COÛT

	2019	2018
V-E Financement, société en commandite		
4 206 813 parts ordinaires, représentant 99,99 % des parts ordinaires émises (valeur aux livres : 2 904 550 \$; 2018 - 2 766 543 \$)	2 206 813 \$	2 206 813 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

5. IMMOBILISATION CORPORELLE

	2019		2018
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	3 432 \$	3 108 \$	324 \$
			- \$

6. PRIME DE RENDEMENT

Prime de rendement, d'un montant de 150 000 \$, sans intérêts, payable en un versement de 50 000 \$ au plus tard 30 jours après la mise en service du parc éolien, suivi de quatre versements annuels de 25 000 \$ dans les 30 jours suivant la date anniversaire de la mise en service.

7. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
Emprunt, d'un montant original de 154 643 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable en priorité sur toutes les parts de capital de la Société à la mise en service du parc éolien	154 643 \$	154 643 \$
Intérêts courus	165 374	133 661
Emprunt, d'un montant original de 625 000 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable en priorité sur toutes les autres dettes et toutes les parts de capital de la Société dans un délai de 180 jours après la date de mise en service du parc éolien ou convertible en parts de capital	625 000	625 000
Intérêts courus	396 693	295 444
Emprunt, d'un montant original de 40 785 \$, sans intérêts, remboursable un an après la mise en service du parc éolien	40 785	40 785
Sommes dues au commandité, portant intérêt au taux de 11 %, remboursables sur demande ou un an après la date de mise en service du parc éolien ¹	159 300	202 000
Intérêts courus ¹	206 806	179 709
À reporter	1 748 601 \$	1 631 242 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

7. DETTE À LONG TERME (suite)

	2019	2018
Reporté	1 748 601 \$	1 631 242 \$
Sommes dues à des membres, d'un montant autorisé de 150 000 \$, dont 46 250 \$ a été déboursé, portant intérêt au taux de 11 %, remboursables en un seul versement incluant capital et intérêts 10 ans après la mise en service du parc éolien ²	46 250	-
Intérêts courus	1 018	-
	1 795 869 \$	1 631 242 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021 -	1 341 709 \$
2022 -	406 891 \$

¹ Le commandité a renoncé par écrit à son droit d'exiger le remboursement jusqu'au 1er novembre 2020. Par conséquent, les sommes dues et les intérêts courus ont été présentés au passif à long terme. Le montant des remboursements prévus pour les quatre exercices suivants n'est pas déterminable puisque le commandité n'a pas manifesté son intention d'exiger le remboursement des sommes dues et des intérêts courus.

² En février 2020, un montant supplémentaire de 35 250 \$ a été encaissé relativement au montant autorisé.

8. PARTS

Chaque part catégorie A donne droit à son détenteur à un vote et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de la Société en commandite.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie A seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de soixante (60) mois de leur émission, sur avis de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie A ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention de la société, les parts catégorie A seront rachetables au gré de leur détenteur à compter d'un délai de quatre-vingt-quatre (84) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours envoyé au commandité; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

8. PARTS (suite)

Les détenteurs de parts catégorie B n'auront pas de droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie B ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société ou de toute autre distribution de son actif parmi ses commanditaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les commanditaires détenteurs de parts catégorie B auront droit, après le paiement aux détenteurs d'autres catégories de parts, au remboursement de leur apport et à tout le reste des biens de l'actif de la Société en commandite qui sera réparti parmi lesdits détenteurs de parts catégorie B en proportion du nombre de parts catégorie B détenues.

Chaque part catégorie C donne droit à un vote à son détenteur et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie C auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

Les détenteurs de parts catégorie G n'auront pas de droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie G seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de douze (12) mois de la date de mise en service du parc éolien qui sera exploité par Éoliennes Belle-Rivière inc. suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2009-02, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie G ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie G sera égal au moins élevé du capital versé initialement sur celle-ci, plus une part des bénéfices de la Société en commandite correspondant à un rendement annuel maximum de 11 % capitalisé. Aucune distribution ne pourra être effectuée sur les parts de la Société en commandite, de quelque catégorie que ce soit, tant que toutes les parts catégorie G n'auront pas été rachetées.

La convention de la Société en commandite autorise l'émission d'autres catégories de parts possédant les caractéristiques qui y sont définies.

	2019	2018
405 949 parts catégorie A	405 949 \$	405 949 \$
497 445 parts catégorie B	-	-
13 722 parts catégorie C	-	-
1 784 191 parts catégorie G (1 789 191 en 2018)	1 784 191	1 789 191
	2 190 140 \$	2 195 140 \$

Au cours de l'exercice, la Société en commandite a annulé 5 000 parts de catégorie G contre 5 000 \$ de souscriptions à recevoir.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2019

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec le commandité et un intérêt dans un partenariat d'une société en commandite sous contrôle commun sont les suivantes :

	2019	2018
Val-Éo, coop de solidarité		
Charges d'exploitation		
Honoraires de gestion	45 144 \$	- \$
Intérêts sur la dette à long terme	39 402 \$	41 115 \$
Éoliennes Belle-Rivière inc.		
Intérêts	26 235 \$	23 424 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal de son exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et des placements.

Risque de liquidité

La Société en commandite est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation et sa dette à long terme.

Intérimaire au 31 août 2020



Société en commandite Val-Éo
État des résultats 01-11-2019 au 31-08-2020

PRODUIT

Intérêts créditeurs	<u>8 752.44 \$</u>
TOTAL PRODUIT	8 752.44 \$

CHARGE

Honoraires professionnels	73 818.11 \$
Honoraires de gestion	29 705.01 \$
Intérêts et frais bancaire	149 341.95 \$
Intérêt prêts	6 317.54 \$
Amortissement équipement informatique	<u>80.83 \$</u>
TOTAL CHARGE	259 263.44 \$

BÉNÉFICE NET	<u><u>-250 511.00 \$</u></u>
---------------------	-------------------------------------

Société en commandite Val-Éo
Bilan au 31-08-2020

ACTIF

Encaisse	9 838.11 \$	
Encaisse capital social	5.00 \$	
TPS à recevoir	46.50 \$	
TVQ à recevoir	92.77 \$	
Équipement informatique	3 431.76 \$	
Amort. acc. équipement informatique	-3 188.38 \$	
VEF - Parts ordinaires	2 206 813.36 \$	
Prime au rendement à payer	-150 000.00 \$	
TOTAL ACTIF		<u>2 067 039.12 \$</u>

PASSIF

Comptes à payer	9 166.95 \$	
Intérêts courus à payer	7 335.23 \$	
Intérêts à payer fournisseurs	30 293.03 \$	
Emprunt à Société d'Énergie	40 785.01 \$	
Emprunt 2 à Val-Éo Coop	140 300.00 \$	
Emprunt 2 de la Société d'énergie	154 643.00 \$	
Emprunt 1 MRC	625 000.00 \$	
Prêt des sociétaires	81 500.00 \$	
Intérêt courus - Soc. d'énergie	194 534.00 \$	
Intérêt courus Val-Éo coop	108 810.63 \$	
Intérêts courus - MRC	489 790.76 \$	
TOTAL PASSIF	1 882 158.61 \$	

AVOIR DES PROPRIÉTAIRES

Parts des sociétaires	405 949.01 \$	
Part G sociétaire	1 784 190.78 \$	
Bénéfices non répartis	-1 754 748.28 \$	
Bénéfice net / (perte nette)	-250 511.00 \$	
TOTAL AVOIR DES PROPRIÉTAIRES	184 880.51 \$	

PASSIF ET AVOIR		<u>2 067 039.12 \$</u>
------------------------	--	-------------------------------